



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

PROCES-VERBAL DE SEANCE

PV arrêté en séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 9 juillet 2026 à la salle des fêtes Daniel Soulage – Commune de MONFLANQUIN sous la présidence d'Elisabeth PICHARD.

Date de convocation : 2 juillet 2026		Nombre de délégués en exercice : 62		Présents en séance : 50	
BEUGAS	ROUX Jean-Jacques	LACAUSSADE	JAYANT Patrick	PAILLOLES	-
BOUDY DE BEAUREGARD	ANDRAC Isabelle	LALANDUSSE	BELVES Laurent	PARRANQUET	-
BOURNEL	COUDERC Agnès	LAUSSOU	SENTENACH Sylvain	PAULHIAC	CALMETTE Marcel
CAHUZAC	TESTUT Jean-Pierre	LOUGRATTE	ZUCHELLI Laurence	RAYET	BERTHOLOM Aimé
CANCON	PICHARD Elisabeth	MAZIERES NARESSE	PAPE Jean-Paul	RIVES	VERGNIAUD Alain
CANCON	GIROU Bernard	MONBAHUS	GARY Jean-Marie	SAINT AUBIN	POUEY MIDANETTE Guy
CANCON	-	MONBAHUS	CADDoux Claudie	SAINT ETIENNE DE VILLEREAL	BATAILLE Serge
CANCON	SCOUARNEC Didier	MONFLANQUIN	-	SAINT EUTROPE DE BORN	COLLIANDRE Jocelyne
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	SERRES Gilbert	MONFLANQUIN	-	SAINT EUTROPE DE BORN	-
CASTILLONNES	ROUCHAUD Laurence	MONFLANQUIN	LAMBERT Didier	SAINT MARTIN DE VILLEREAL	LANDAS Patrick
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	-	SAINT MAURICE DE LESTAPEL	BICHE Marie-Christine
CASTILLONNES	AMBLARD Justine	MONFLANQUIN	FURLAN Philippe	SAINT QUENTIN DU DROPT	MAMBRUN Laurent
CASTILLONNES	-	MONFLANQUIN	RAMPILLOU Pascale	SALLES	CAZETTE Janik
CAVARC	DELPECH Laurent	MONFLANQUIN	DAROT Laurent	SAVIGNAC SUR LEYZE	LUCAS Jean-Marc
DEVILLAC	MOUILLAC Patrick	MONFLANQUIN	ROMANET Anna	SERIGNAC PÉBOUDOU	DUCHAMP Sophie
DOUDRAC	BERTRAND Jacques	MONSEGUR	-	TOURLIAC	CHABRONNERIE Viviane
DOUZAINS	DAUTA Jean-Pierre	MONTAGNAC SUR LEDE	GARDES Daniel	VILLEREAL	QUELENNEC Gilles
FERRENSAC	-	MONTAURIOL	FAIVRE Laurent	VILLEREAL	BOUDONNAT-BLAVETTE Christelle
GAVAUDUN	TEYSSÉDOU Adrien	MONTAUT	LACOUR Alain	VILLEREAL	LAISSUS Marc-Henri
LA SAUVETAT SUR LEDE	LABORDE Françoise	MONVIEL	AUCHE Monique	VILLEREAL	BUI-THE Irène
LA SAUVETAT SUR LEDE	DURIBREU Jocelyn	MOULINET	-		

Absents excusés	4	CASTILLONNES (DELPECH Florent), MONSEGUR (JORDI Cécile), PAILLOLES (BELLEAU Blandine), PARRANQUET (GOUYOU Alain).
Absents ayant donné pouvoir	8	CANCON (KOWALIK Flora donne pouvoir à GIROU Bernard), CASTILLONNES (BUIL Jérôme donne pouvoir à ROUCHAUD Laurence), FERRENSAC (PAILLE Jean-Pierre donne pouvoir à BERTRAND Jacques), MONFLANQUIN (SARRAZI Eric donne pouvoir à RAMPILLOU Pascale), MONFLANQUIN (DE JONGE Lisanne donne pouvoir à FURLAN Philippe), MONFLANQUIN (LUCAS Chantal donne pouvoir à LAMBERT Didier), MOULINET (PINIELLO Georges-Robert donne pouvoir à AUCHE Monique), SAINT EUTROPE DE BORN (TORNIER Emilie donne pouvoir à COLLIANDRE Jocelyne).
Secrétaire de séance		Aimé BERTHOLOM.

Mme la Présidente remercie la mairie de Monflanquin pour le prêt de la salle et annonce les pouvoirs pour la présente séance plénière.

M. Aimé BERTHOLOM est nommé secrétaire de séance.

Mme la Présidente demande ensuite si des observations sont prononcées par l'assemblée sur les procès-verbaux provisoires des séances du 9 avril, 30 avril et 4 juin.

L'assemblée n'exprimant pas d'observations, les procès-verbaux de ces 3 conseils sont adoptés.

Elle annonce ensuite la date du prochain conseil communautaire : le 17 septembre 2026.

1- Point d'information communautaire

Mme la Présidente informe l'assemblée de la venue de M. le Préfet le 22 juillet prochain. Elle précise qu'il souhaite rencontrer l'ensemble des maires. Cette rencontre se tiendra dans la salle Daniel Soulage à MONFLANQUIN et sera suivie de deux visites sur le territoire : l'une dans l'entreprise Vitamont, l'autre chez un agriculteur avec plusieurs types de cultures et de la méthanisation afin d'aborder les évolutions des conditions climatiques.

Mme la Présidente partage ensuite à l'assemblée délibérante les résultats d'élections ayant eu lieu dans deux instances : M. Jacques BORDERIE reconduit à la présidence du SMAVLOT47 et M. Alain LORENZELLI élu président de ValOrizon.

Mme la Présidente informe ensuite l'assemblée de l'adaptation des services intercommunaux au vu des conditions climatiques de ces dernières semaines (sur les moments en vigilance rouge canicule) :

- Médiathèque : la médiathèque de CANCON étant la seule climatisée, elle a été la seule à être ouverte afin de protéger les agents et les utilisateurs du service ;
- Voirie et déchèterie : Les horaires de chacun de ces services ont été adaptés afin que les agents finissent à midi.
- ALSH Ado : la première semaine d'accueil a été annulée car le local n'était pas en capacité d'accueillir les ados dans de bonnes conditions. Une réorganisation a été mise en œuvre cette semaine pour l'installer à l'école de musique de Monflanquin qui est climatisée et non utilisée l'été. L'ALSH Ado rouvrira lundi 13 juillet.

2- TEPOS – Délégués à la Commission Paritaire Energie de TE 47 (délibération n°2026-93)

Mme la Présidente passe la parole à M. Guy POUEYMIDANETTE.

M. Guy POUEYMIDANETTE explique que la commission paritaire énergie du Territoire d'Énergie 47 a pour objectif de suivre et d'orienter les décisions de la structure en prenant en considération les problématiques des EPCI.

Cette instance permet la concertation entre EPCI sur le sujet primordial de l'énergie.

Chaque EPCI doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à la commission.

Mme la Présidente fait appel à candidature.

M. Jean-Marie GARY et M. Gilles QUELENNEC sont candidats.

Elle propose ensuite le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Désigner les personnes suivantes pour siéger à la commission paritaire énergie de TE 47 :
 - o Titulaire : Jean-Marie GARY,
 - o Suppléant : Gilles QUELENNEC,
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3- Administration Générale – Représentant à Lot-et-Garonne Ingénierie (délibération n°2026-94)

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilles QUELENNEC.

M. Gilles QUELENNEC rappelle que la CCBHAP adhère à Lot-et-Garonne Ingénierie. A ce titre, la CCBHAP dispose d'un représentant. Il rappelle qu'il s'agit d'une agence technique départementale.

Il propose que Mme la Présidente représente la CCBHAP dans cette assemblée.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Désigner Mme Elisabeth PICHARD, Présidente, comme représentante de la CCBHAP à Lot-et-Garonne Ingénierie ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4- Administration Générale – Création de la commission Environnement (délibération n°2026-95)

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Paul PAPE.

Il rappelle que suite à la conférence des maires du 25 juin dernier consacrée au service Environnement, il convient de créer la commission Environnement. Il rappelle que les principaux enjeux du mandat qui nécessiteront un travail de la commission ont été abordés dans le cadre de la conférence des maires.

Il propose de se référer au règlement intérieur et la charte de gouvernance en place même s'ils devront être soumis au nouveau conseil communautaire avant la fin de l'année, à savoir :

- Article 26 du règlement intérieur : les commissions thématiques sont composées de 12 membres et coordonnées par le Président ou par le/les VP en charge ;
- Article 2-b de la Charte de gouvernance : les recommandations pour le travail de la commission Environnement sont :
 - o Élaborer la grille tarifaire,
 - o Assurer le suivi du rapport d'activité ainsi que de l'évolution des tonnages et des services,
 - o Mettre en œuvre des actions de lutte contre les incivilités.

Il revient sur le fait que ce dernier point a été mis en lumière lors de la conférence des maires, notamment concernant les erreurs de tri présentes dans les bacs jaunes, qui entraînent un très fort taux de refus, ce qui nécessitera un travail de la commission pour trouver des solutions et réduire celui-ci. Il ajoute que dans un second temps la commission devra travailler sur le devenir des déchèteries, devenues étriquées, obsolètes et dont les évolutions nécessiteront un travail de la commission qui pourra s'appuyer sur un audit.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Créer une commission Environnement ;
- Autoriser la Présidente à faire appel à candidature afin de créer cette commission sur le principe d'une répartition des 12 conseillers de façon à représenter équitablement les 4 anciens cantons et en cas de surplus de conseillers, procéder à un tirage au sort ;
- Charger la Présidente de la tenue de la liste des conseillers de cette commission.

Il fait ensuite appel à candidature par ordre alphabétique des anciens cantons :

Cancon : Bernard GIROU, Monique AUCHE, Claudie CADDoux ;

Castillonès : Jérôme BUIL, Guillaume GUERIN, Justine AMBLARD ;

Monflanquin : Éric SARRAZI, Adrien TEYSSEDOU, Jocelyn DURIBREU ;

Villeréal : Serge BATAILLE, Patrick LANDAS, Jocelyne COLLIANDRE, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Jacques BERTRAND.

Il est procédé au tirage au sort pour le secteur de Villeréal.

Sont tirés au sort : Serge BATAILLE, Jacques BERTRAND, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- Accepte que la commission Environnement se crée comme précisée ci-dessous :
 - o Coordination : Jean-Paul PAPE et Gilbert SERRES, Vice-Présidents ;
 - o Membres : Justine AMBLARD, Monique AUCHE, Serge BATAILLE, Jacques BERTRAND, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Jérôme BUIL, Claudie CADDoux, Jocelyn DURIBREU, Bernard GIROU, Guillaume GUERIN, Eric SARRAZI, Adrien TEYSSEDOU.
- Autorise la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

5- Administration Générale – Création de la commission Culture (délibération n°2026-96)

Mme la Présidente passe la parole à M. Aimé BERTHOLOM.

M. Aimé BERTHOLOM indique que, sous le précédent mandat, existait une commission nommée Territoire de savoirs et cultures.

Il fait appel à candidature par ancien canton en précisant qu'il serait stratégique qu'un élu de chaque bourg-centre soit présent dans cette commission.

M. Glenn VIOLLET rappelle que la compétence regroupe l'école de musique et la lecture publique. L'école de musique représente aujourd'hui 140 élèves, 15 disciplines et un gain important en visibilité. La commission devra s'atteler au questionnement du maillage de ce service et des infrastructures d'accueil ainsi qu'à la poursuite du gain de visibilité et de notoriété. Concernant la lecture publique, le mandat précédent a mis en œuvre une restriction du nombre d'agents et des horaires d'ouverture au vu des nécessités d'économie budgétaire. La commission du mandat actuel devra interroger les horaires d'ouverture au public ainsi que l'état des bâtiments qui accueillent le service.

A l'issue de ces réflexions, il sera nécessaire de hiérarchiser les actions à mener pour la collectivité.

M. Aimé BERTHOLOM rappelle le règlement intérieur :

- Article 26 du règlement intérieur : les commissions thématiques sont composées de 12 membres et coordonnées par le Président ou par le/les VP en charge ;

- Article 2-b de la Charte de gouvernance : les recommandations pour le travail de la commission culture sont :
 - o Assurer la gestion des horaires des médiathèques, suivre l'évolution des fréquentations, piloter le projet culturel en lien avec les associations locales et organiser l'animation ainsi que les événements culturels.
 - o Suivre l'évolution du nombre d'élèves à l'école de musique, mettre en œuvre le projet pédagogique et coordonner l'organisation des ateliers et des concerts.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Créer une commission Culture ;
- Autoriser la Présidente à faire appel à candidature afin de créer cette commission sur le principe d'une répartition des 12 conseillers de façon à représenter équitablement les 4 anciens cantons et en cas de surplus de conseillers, procéder à un tirage au sort ;
- Charger la Présidente de la tenue de la liste des conseillers de cette commission.

Il fait ensuite appel à candidature par ordre alphabétique des anciens cantons :

Cancon : Claudie CADDoux, Flora KOWALIK, Isabelle ANDRAC

Castillonès : Laurence ROUCHAUD, Laurent BELVES, Jérôme BUIL

Monflanquin : Lianne DE JONGE, Sylvain SENTENACH, Adrien TEYSSÉDOU

Villéréal : Christelle BOUDONNAT BLAVETTE, Viviane CHABRONNERIE, Jocelyne COLLIANDRE

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- Accepte que la commission Environnement se crée comme précisée ci-dessous :
 - o Coordination : Aimé BERTHOLOM et Jean-Pierre DAUTA, Vice-Présidents ;
 - o Membres : Isabelle ANDRAC, Laurent BELVES, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Jérôme BUIL, Claudie CADDoux, Viviane CHABRONNERIE, Jocelyne COLLIANDRE, Lianne DE JONGE, Flora KOWALIK, Laurence ROUCHAUD, Sylvain SENTENACH, Adrien TEYSSÉDOU.
- Autorise la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

6- Lecture publique – Demande d'aide à l'investissement (DGD) (délibération n°2026-96)

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Pierre DAUTA.

Il rappelle que le service Lecture publique prévoit l'acquisition d'un véhicule électrique pour le réseau.

Il indique qu'une aide de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) à hauteur de 40% peut être sollicitée.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
Achat du véhicule	22 554,56	Etat - DGD	9 021,82
		Autofinancement CCBHAP	13 532,74
Total	22 554,56	Total	22 554,56

Il interroge l'assemblée sur leurs potentielles questions.

M. Marc-Henri LAISSUS demande que lui soit précisé s'il s'agit d'un remplacement de véhicule.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit effectivement de remplacer un Kangoo.

Elle rappelle les éléments de la délibération et propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Solliciter une subvention au titre de la DGD à hauteur de 9 021,82 € (40% des dépenses HT) ;
- Autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

7- Environnement – Convention de collecte des articles culinaires usagés (délibération n°2026-98)

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Paul PAPE.

M. Jean-Paul PAPE précise qu'il s'agit de la collecte d'équipements culinaires usagés et rappelle que la CCBHAP a un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 qui fixe un objectif de diminution de 10% du volume des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Par la suite, l'État s'est doté d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 fixant la baisse des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à 15 % d'ici 2030 dont les objectifs sont repris dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CCBHAP. Dans ce cadre, et afin de respecter les objectifs fixés, la CCBHAP a mis en place de nombreuses filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) dès leur mise en œuvre.

Il fait référence à la conférence des maires, en rappelant que ces filières sont situées dans les déchetteries et qu'aujourd'hui le nombre de filières accueillies est limité par la taille des déchèteries.

Il poursuit en indiquant que le Groupe SEB propose de récupérer les articles culinaires usagés, pour éviter que cela se retrouve dans les bacs métaux, voire dans les bacs jaunes ou même dans le tout-venant, ce qui coûte à la collectivité.

Il liste ensuite les articles éligibles : les articles en aluminium, en inox, en acier, en fonte, repris sans distinction de marque, sont les suivants : casseroles avec ou sans couvercle, avec ou sans poignée, poêles avec ou sans couvercle, avec ou sans poignée (poêles à frire, woks, poêles à crêpe, sauteuses), marmites, cocottes, sauteuses, faitouts, moules à tarte, à cake, en aluminium de toute marque.

Il rappelle ensuite les gains de la collectivité, au-delà d'éviter de surcharger des filières où ces déchets ne devraient pas aller, le groupe SEB s'engage à verser à la collectivité un soutien financier compris entre 100 et 150 € / la tonne par site d'enlèvement, plus des aides financières à la communication.

La CCBHAP s'engage à informer ses usagers de la mise en place de cette nouvelle solution de collecte.

Cette convention est conclue pour une durée de 36 mois renouvelable.

Mme la Présidente interroge l'assemblée sur de potentielles questions puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Approuver la convention relative à la collecte des articles culinaires usagés au sein des déchèteries avec l'entreprise SEB Développement ;
- Percevoir, en contrepartie, un soutien financier à la tonne par site d'enlèvement, ainsi que des soutiens forfaitaires à la communication ;

- Autoriser la Présidente à signer la convention susvisée et tout document s'y rapportant.

8- Sports – Attribution d'une aide spécifique dans le cadre d'un projet de formation au club de basket de Castillonnès (délibération n°2026-99)

Mme la Présidente passe la parole à Mme Pascale RAMPILLOU.

Elle indique que l'Amicale Loisirs Castillonnès Basket a déposé un dossier dans le cadre de l'aide spécifique pour un projet de formation. Il s'agit d'une formation au diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket sur l'année 2026.

Elle interroge l'assemblée sur de potentielles questions puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Attribuer une subvention de 600 € à l'Amicale Loisirs Castillonnès Basket pour son projet de formation 2026 ;
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

9- Mobilité – KAROS (délibération n°2026-100)

Mme la Présidente rappelle que, en octobre 2025, les communautés de communes de Lot et Tolzac, Fumel Vallée du Lot, des Bastides en Haut Agenais Périgord, ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, ont adhéré à la plateforme de covoiturage Karos afin de favoriser le développement du covoiturage domicile-travail sur leurs territoires. Elle précise que cette plateforme peut servir à d'autres déplacements et qu'il s'agit d'une application sur laquelle on s'inscrit soit comme conducteur soit comme passager : jusqu'à 20 km le passager paie 0.50 € et le conducteur reçoit 2 € la différence de 1.5 € étant financée par les collectivités.

Il s'agit aujourd'hui de massifier l'utilisation de la plateforme notamment en rencontrant les entreprises, pour tendre à la facilitation des trajets notamment saisonniers pour le cas de Koki.

Cependant, cette seconde année sera moins financée que l'année précédente, les objectifs ont donc été revus à la baisse : le coût prévisionnel de l'adhésion pour la collectivité s'élèverait à 4 983 € HT.

Pour rappel, la participation financière comprend une part fixe, consacrée à l'animation de l'opérateur Karos auprès des entreprises ainsi qu'à la gestion de l'application, et une part variable incitative correspondant à une prime de 1,50 € versée pour chaque trajet réalisé par un conducteur utilisant l'application Karos dans le cadre du covoiturage.

Il avait initialement été envisagé de maintenir cette incitation pendant une seule année avant d'en réévaluer la pertinence. Toutefois, au regard du niveau actuel de développement de l'opération, il a été considéré qu'il était prématuré de la supprimer. Elle analyse les choses en précisant que le développement est en bonne voie mais qu'il y a encore des marches à franchir

Elle présente ensuite la répartition des coûts pour chaque intercommunalité :

	Nb habitants (2022)	% pop	Montant EPCI € (part fixe)	Incitatif (base 2025 = 1.50 €/trajet)*	TOTAL (part fixe + incitation trajets)
CAGV	47 889	49,40%	12 844,00 €	4 790 trajets = 7 185 €	20 029,00 €
CCFVL	24 601	25,38%	6 598, 80 €	450 trajets = 675 €	7 273, 80 €
CCBHAP	17 015	17,55%	4 563,00 €	280 trajets = 420 €	4 983,00 €

CCLT	7 426	7,67%	1 994, 20 €	340 trajets = 510 €	2504, 20 €
Total	96 931	100%	26 000,00 €	8 790 €	34 790,00 €

*montant de l'incitatif calculé sur la base des objectifs de nombre de trajets à réaliser

M. Glenn VIOLLET informe l'assemblée délibérante sur le démarrage lent du dispositif à cause des contraintes de communication dans le cadre de la période électorale. Il met en avant la nécessité d'avoir les employeurs comme partenaires. Aujourd'hui plus de 1000 trajets sont recensés sur la plateforme mais moins sont réalisés. Deux lignes se dégagent : Monflanquin/ Villeneuve et Cancon/ Villeneuve. Il précise qu'il est encore prématuré d'évaluer le dispositif et son efficacité. Il présente ensuite l'intérêt de l'entreprise Koki pour la démarche à destination de ses saisonniers.

Mme la Présidente ajoute que la communauté contributrice est la communauté de départ et rassure les élus sur le fait que l'application offre une garantie réalisée par un taxi si le retour n'est pas assuré. Elle présente ensuite les points de la délibération et propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Renouveler l'adhésion à la plateforme de covoiturage pour une durée d'un an supplémentaire;
- Autoriser Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

10-GEMAPI – Information sur la retenue de Caussade

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Jacques ROUX, président du Syndicat du Tolzac.

Il informe le Conseil que la CCBHAP a été conviée par la Communauté de Communes Lot et Tolzac, aux côtés de l'ASA de Caussade, du SMAVLOT, du Conseil départemental et de Val de Garonne Agglomération, à une réunion portant sur la régularisation de la retenue d'eau de Caussade.

À cette occasion, les services de l'État ont présenté les conclusions de la mission d'étude engagée afin d'évaluer l'intérêt de cet ouvrage et d'identifier les conditions permettant sa régularisation sur les plans administratif et réglementaire.

Lancée le 24 avril 2023, cette mission, dénommée « Caussade et Tolzac », a permis d'établir un diagnostic du territoire, notamment au regard des caractéristiques des sols, des débits des cours d'eau et des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource en eau. Elle s'inscrit dans le cadre des principes de gestion équilibrée définis par le Code de l'environnement et par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Il rappelle également que deux arrêtés préfectoraux sont intervenus dans ce dossier : le premier, en date du 17 décembre 2024, portant mise en demeure relative à la retenue d'eau, et le second, du 19 décembre 2025, encadrant les modalités de son fonctionnement. Toutefois, ces décisions ne permettent pas à elles seules de régulariser définitivement la situation de l'ouvrage.

Les conclusions de l'étude soulignent que la retenue de Caussade présente un intérêt réel pour la sécurité hydraulique du territoire et constitue un levier d'adaptation aux effets du changement climatique pour l'ensemble de la vallée.

Dans cette perspective, la poursuite de la démarche de régularisation passe par l'élaboration d'un «projet de territoire», destiné à approfondir l'analyse des besoins en eau et à définir une stratégie partagée à l'échelle du bassin concerné.

Ce projet devra notamment comporter :

- o Une description détaillée de la ressource en eau :
 - Description détaillée de la ressource en eau ;

- Climatologie dans le cadre du changement climatique.
- o Une description détaillée de l'agriculture du territoire :
 - Diagnostic socio-économique en lien avec les filières ;
 - Besoins en eau et stratégies d'adaptation au changement climatique.

M. Jean-Jacques ROUX précise que ces études pourraient être pilotées par le Syndicat Mixte du Tolzac et qu'elles impliqueraient probablement une participation financière des EPCI concernés. Il complète en indiquant que pour l'instant rien n'est défini, en effet les décisions n'auront lieu qu'en septembre.

Mme la Présidente interroge sur de potentielles questions.

M. Glen VIOLLET revient rapidement sur l'historique de cette retenue d'eau.

M. Jean-Jacques ROUX complète l'historique en rappelle que la retenue a été légalisée au mois de juin. Aujourd'hui la seule chose manquante est l'étude environnementale qui sera très probablement réalisée par le lycée agricole Etienne RESTAT et financée par l'agence de l'eau. Il peut donc rassurer les élus communautaires sur le reste à charge des collectivités qui sera faible. Il présente ensuite la situation actuelle du Tolzac qui ne coule presque plus, d'où l'intérêt de permettre le maintien de l'étiage pour préserver la vie aquatique et la qualité de l'eau, notamment la dilution des eaux des stations d'épuration. Il fait également un rapide rappel historique des lacs de réalimentation sur le Tolzac.

Mme la Présidente informe également l'assemblée du fait que les arrêtés dernièrement pris n'ont pas été contestés.

Mme Jocelyne COLLIANDRE rappelle que lors de son entretien avec M. le Préfet autour de la ressource en eau, il s'est montré ouvert sur ces questions. Elle informe également les élus, concernant le bassin versant de la Lède qu'une baisse de 30% sur les volumes de prélèvement est à prévoir et que cela nécessitera une information et une communication importante auprès des utilisateurs.

11-Administration Générale – Modification des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Amont pour la commune de Douzains (délibération n°2026-101)

M. Jean-Pierre DAUTA rappelle que la CCBHAP est membre du syndicat mixte Dropt Amont et qu'à ce titre, elle dispose de représentants, à savoir 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune du bassin versant.

Elle précise que ces délégués ont été élus lors du conseil communautaire du 30 avril 2026 (délibération n°2026-67).

Elle indique que la commune de Douzains souhaiterait changer de délégués.

M. PASERO Nicolas est candidat titulaire pour remplacer M. DECROIX Eric.

M. DUBERNAT Rémi est candidat suppléant pour remplacer Mme MARIAN Céline.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Elire M. PASERO Nicolas, délégué titulaire, et M. DUBERNAT Rémi, délégué suppléant, au Syndicat mixte Dropt amont pour la commune de Douzains ;
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

12-Finances – Budget Principal - Délégation de vente des biens meubles (délibération n°2026-102)

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marie GARY.

M. Jean-Marie GARY précise que les points 12 et 13 de l'ordre du jour consistent à autoriser Mme la Présidente à vendre des biens mobiliers et propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Déléguer à la Présidente, pour la durée du mandat et conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le pouvoir de vendre tous biens mobiliers du Budget Principal ;
- Donner tout pouvoir à la Présidente pour signer et régulariser tout document inhérent à cette délibération.

13-Finances – Budget annexe Déchets – Délégation de vente des biens meubles (délibération n°2026-103)

Faisant suite au point précédent, M. Jean-Marie GARY propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Déléguer à la Présidente, pour la durée du mandat et conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le pouvoir de vendre tous biens mobiliers du Budget annexe Déchets ;
- Donner tout pouvoir à la Présidente pour signer et régulariser tout document inhérent à cette délibération.

14-Finances – Budget Déchets – Régularisation de la fiche d'inventaire 2021/15 (délibération n°2026-104)

M. Jean-Marie GARY explique que la 1^{ère} annuité d'amortissement du bien n°2021/15 est manquante. Afin de régulariser cette situation, il faut autoriser le comptable à faire les rectifications de la fiche 2021/15 sur l'amortissement déficitaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

Débit 1068 pour 585,60 € / Crédit 28188 pour 585,60 €.

Mme la Présidente interroge l'assemblée sur des besoins de précision puis propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Autoriser les mouvements des c/ 1068 et 28188 pour le montant de 585,60 € ;
- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

15-Finances – Budget Déchets – Régularisation de la fiche d'inventaire 2021/12 (délibération n°2026-105)

M. Jean-Marie GARY explique qu'il s'agit d'un point identique au point précédent.

Afin de régulariser cette situation, il faut autoriser le comptable à faire les rectifications de la fiche 2021/12 sur l'amortissement déficitaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

Débit 1068 pour 1 540 € / Crédit 28188 pour 1 540 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Autoriser les mouvements des c/ 1068 et 28188 pour le montant de 1 540 € ;

- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

16-Finances – DM n°2 Budget annexe Déchets – Ouverture de crédits pour une cession (délibération n°2026-106)

M. Jean-Marie GARY rappelle à l'assemblée que la cession de ce véhicule fait référence à un véhicule brûlé qui doit être sorti de l'inventaire tout en prenant en compte budgétairement le remboursement de l'assurance, ce qui nécessite donc le jeu d'écriture suivant.

Mme la Présidente propose le passage au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- Adopter la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 657 (chap 042)	+ 10 714,28	Article 757 (chap 042)	+ 11 700,00
Article 6588 (chap 65)	+ 985,72		
Total	+ 11 700,00	Total	+ 11 700,00

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2188 (chap 21)	+ 10 714,28	Article 2182 (chap 040)	+ 10 714,28
Total	+ 10 714,28	Total	+ 10 714,28

- Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

17-Décisions prises sur délégation

M. Patrick JAYANT présente rapidement les décisions prises pour les achats correspondants au renouvellement du parc de véhicules du service voirie.

Marché	Service	Date décision	Attributaire	Montant
Véhicule utilitaire électrique	Voirie	22/06/2026	Nissan – Laudis Sud Ouest	25 484,45 € TTC
Fourgon électrique 3T5	Bâtiment	22/06/2026	Nissan – Laudis Sud Ouest	42 602,56 € TTC

Il souligne le fait que la collectivité a une obligation d'avoir un pourcentage de véhicules électriques au vu de la taille de sa flotte.

Il se dit rassuré par l'autonomie aujourd'hui proposée par ce type de véhicules.

M. Phillipe FURLAN demande à ce que lui soit indiqué où la CCBHAP se trouve dans l'atteinte des objectifs fixés par rapport à la flotte électrique.

M. Jérôme ROSO indique que l'objectif des 35% fixés correspond pour la CCBHAP à 11 véhicules. Il précise qu'avec ces 2 achats, les véhicules déjà présentes et celui à venir à la Réseauthèque, la flotte atteindra 6 véhicules.

Mme la Présidente présente rapidement la liste des DIA et les aides économiques :

Bénéficiaire	Commune	Montant	Date attribution
Aide à l'installation de nouveaux agriculteurs			
RIBETTE Mathys	St Eutrope de Born	4 000 €	12/06/2026
Aide Action collective de proximité			
ATELIER DES LOYS	Villeréal	6 680,45 €	08/06/2026
Aide à la création ou au développement d'un dernier commerce			
Néant			

Listing Renonciation DIA - CONSEIL COMMUNAUTAIRE 9 JUILLET 2026

CANCON

20/05/2026	DIA 047 048 26 B0008	AB 130	24 Rue de la République	bâti sur terrain propre	Ua
03/06/2026	DIA 047 048 26 B0009	F 955	9 Rue des Oiseaux	bâti sur terrain propre	Ub
12/06/2026	DIA 047 048 26 B0010	AB 764	7 Rue des Rosiers	bâti sur terrain propre	Ub
16/06/2026	DIA 047 048 26 B0011	AB 394	8 Rue Nationale	bâti sur terrain propre	Ub
16/06/2026	DIA 047 048 26 B0012	AB 845 & AB 847	Rue des Tramways	bâti sur terrain propre	Ub

CASTILLONNES

12/06/2026	DIA 047 057 26 B0014	AD320	3 Rue Henri DUNANT	bâti sur terrain propre	Ua
------------	----------------------	-------	--------------------	-------------------------	----

GAVAUDUN

06/06/2026	DIA 047 1029 26 B0002	D 965	Le Bourg	terrain non bâti	Ua
------------	-----------------------	-------	----------	------------------	----

LACAUSSADE

20/05/2026	DIA 047 124 26 B0001	B 792	Lotissement Piquemil	bâti sur terrain propre	Ub
01/06/2026	DIA 047 124 26 B0002	D 272, D 274, D 275? D 277, D 278	119 Route de Régis	bâti sur terrain propre	Ub

LAUSSOU

01/06/2026	DIA 047 141 26 B0002	D 272, D 274, D 275, D 277, D 278	119 Route de Régis	bâti sur terrain propre	Ub
25/06/2026	DIA 047 141 26 B0003	D 272, D 274, D 275, D 277, D 278	119 Route de Régis	bâti sur terrain propre	Ub

LA SAUVETAT SUR LEDE

23/06/2026	DIA 047 291 26 B0001	B 1027 et B 1270	1563 Route de Cates	bâti sur terrain propre	A
26/06/2026	DIA 047 291 26 B0002	B 1107	28 Route du 31 janvier 1852	bâti sur terrain propre	Ub

MONBAHUS

12/06/2026	DIA 047 170 26 B0004	AK63	6 Grand Rue	bâti sur terrain propre	Ub
12/06/2026	DIA 047 170 26 B0005	AK71	22 Grand Rue	bâti sur terrain propre	Ub

MONFLANQUIN

04/06/2026	DIA 047 175 26 B0014	AO 440 et AO 448	50 Rue Saint Pierre	bâti sur terrain propre	Ua
10/06/2026	DIA 047 175 26 B0015	AI 677	Avenue Mondésir	bâti sur terrain propre	UL
11/06/2026	DIA 047 175 26 B0016	BK 378	245 Chemin de Mergoux	bâti sur terrain propre	Ub
29/06/2026	DIA 047 175 26 B0017	AP322	692 Route du Lidon	bâti sur terrain propre	Ux

MONTAUT

26/05/2026	DIA 047 184 26 B0002	A 535, A 536	972 Chemin de Montaut le Jeune	Bâti sur terrain propre	Ua
------------	----------------------	--------------	--------------------------------	-------------------------	----

MONTAURIOL

15/06/2026	DIA 047 183 26 B0002	C 629 et C 654	192 Route de Lestapel	Bâti sur terrain propre	Ub
------------	----------------------	----------------	-----------------------	-------------------------	----

SAINT-EUTROPE DE BORN

17/06/2026	DIA 047 241 26 B0003	B911	124 Route de la Pagésie	Bâti sur terrain propre	Ub
------------	----------------------	------	-------------------------	-------------------------	----

VILLERÉAL

26/05/2026	DIA 047 324 26 B0009	AB 296	14 Rue Roger Bissière	bâti sur terrain propre	Ua
12/06/2026	DIA 047 324 26 B0010	AB272	3 Rue des Soupirs	bâti sur terrain propre	Ua
12/06/2026	DIA 047 324 26 B0011	AB467	11 Place de la Halle	bâti sur terrain propre	Ua
26/06/2026	DIA 047 324 26 B0012	AB928 & AB669	2 Rue du Dropt	bâti sur terrain propre	Ua

Au 30 juin 2026, Madame la Présidente a signé 26 renonciations de droit de préemption urbain.

18-Questions diverses

M. Marcel CALMETTE partage avec l'assemblée délibérante le constat de la crise de l'agriculture actuelle liée aux conditions climatiques, crise difficile si ce n'est catastrophique. Il informe les élus de la demande de la Chambre d'Agriculture auprès des communes de faire des demandes de reconnaissances de Catastrophe Naturelle et invite toutes les communes à le faire car cela pourrait être utile aux agriculteurs ensuite.

Il revient ensuite sur la visite du DASEN, qui poursuit le tour des collectivités voisines dans lesquelles il a présenté le territoire éducatif rural mené en partenariat avec la CAF. Il évoque son regret que cela n'ait pas été proposé au territoire de la CCBHAP. Il partage ensuite son sentiment d'ouverture des services préfectoraux sur les questions de cartographie scolaire.

M. Patrick JAYANT informe l'assemblée que la rencontre prévue avec le Bureau d'études pour la commune de Gavaudun en lien avec la route présentant des désordres au-dessus d'un mur de soutènement a été reportée et reprogrammée le 20 juillet.

Mme Françoise LABORDE ajoute en complément de M. Marcel CALMETTE concernant le sujet des écoles que le recteur d'académie et le DASEN ont rencontré M. LEPERS Guillaume, en tant que président de l'AMF, pour prévoir une réunion à l'automne avec celle-ci et ainsi prendre une décision à la fin de l'année.

Fin du conseil 21h39.